

# UN QUARTIER UNE ÉCOLE UNE COMMUNAUTÉ

MÉMOIRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL  
DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DE LA VILLE DE LAVAL SUR LE  
SECOND PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

MAI 2017



**COMITÉ DE PARENTS**  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL



## INTRODUCTION

Le Comité de parents est une instance de représentation au sein de la Commission scolaire de Laval. Ses responsabilités incluent celle de développer et de favoriser la participation des parents dans le milieu scolaire et de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la Commission scolaire.

Le Comité de parents a aussi le mandat de représenter et exprimer les besoins et les points de vue des parents lavallois auprès des instances gouvernementales et scolaires, régionales et nationales. Le Comité de parents de la Commission scolaire de Laval représente les parents d'un peu plus de 40 000 élèves lavallois du primaire et du secondaire.

Le présent document est le résultat d'une réflexion entre membres du Comité de parents, dans un sous-comité dûment mandaté par l'ensemble de ses représentants.



Les membres du sous-comité sont :

- Lise Bissonnette, représentante de l'école Horizon Jeunesse;
- Isabelle Bouchard, représentante de l'école St-Maxime et commissaire-parent CCSEHDAA;
- Amal Chaanin, représentante de l'École d'éducation internationale de Laval et de l'école Les Quatre-Vents/ Monseigneur-Laval;
- Sébastien Cloutier, substitut au représentant de l'école L'Envolée;
- François-Hugues Liberge, représentant de l'école Les Trois-Soleils et commissaire-parent niveau primaire;
- Sylvain Martel, représentant de l'école Val-des-Arbres;
- Julie Pacheco, représentante de l'école Le Tandem;
- Mélanie Rousseau, membre du CCSEHDAA;
- Marc Patrick Roy, représentant de l'école Curé-Antoine-Labelle et commissaire-parent niveau secondaire;
- Anne Thivierge, représentante de l'école L'Odysée-des-Jeunes.

Le mémoire a été adopté par le Comité de parents à l'unanimité par la résolution CP-2017-04-10, lors de la séance ordinaire du Comité de parents de la Commission scolaire de Laval tenue le 10 avril 2017.

## Pôle communautaire

Pendant longtemps au Québec, selon l'époque ou le lieu, les gens d'un même quartier ont gravité autour de pôles communautaires bien précis. Le perron d'église est l'exemple classique.

De nos jours, lorsqu'une famille adopte un nouveau quartier, l'endroit où l'on rencontre nos voisins, les gens avec qui nous partagerons la vie de quartier pour des années à venir et qui deviendront le tissu social qui enveloppera nos enfants, c'est l'école. Dans une société de plus en plus métissée, multiculturelle et multiconfessionnelle, l'école est un des grands dénominateurs communs communautaires.

## Problématique réelle et actuelle

En partie à cause de mauvaises prédictions démographiques passées, la construction d'écoles à Laval est devenue problématique dans les quartiers établis. Le second projet du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval en fait mention en page 212 :

*« La rareté des terrains disponibles pour la construction et l'agrandissement d'écoles ainsi que les coûts élevés d'acquisition sont problématiques. »*

Effectivement, l'augmentation et la densification des populations en conjonction avec la rareté et la valeur des terrains nous poussent à construire des écoles là où on le peut, plutôt que là où on en a réellement besoin. Ça nous emmène vers des écoles loin des foyers des élèves qu'elles accueillent. Des élèves qui ne peuvent marcher pour s'y rendre, qui fréquentent une école dans un quartier qui n'est pas le leur. C'est dommage, c'est une opportunité manquée pour promouvoir naturellement le sentiment d'appartenance, l'intégration et le sens de la communauté.

Le problème est réel et très actuel. Il nous pousse vers des solutions loin d'être idéal, comme construire une école tout juste à côté d'une école déjà existante. Nous subissons maintenant les effets de la mauvaise planification d'antan, il ne faut absolument pas continuer dans le même sens pour l'avenir.

Pourtant, à voir les prédictions de croissance de population et la planification envisagée du territoire lavallois, on pourrait penser que nous n'avons rien appris de ce qui se passe aujourd'hui concernant la construction d'écoles dans plusieurs quartiers de la Ville. On pourrait même croire que l'école est accessoire, une commodité de second ordre.

## L'urgence de la réalité

C'est dommage que dans un document de plus de 600 pages, on parle beaucoup plus de l'école comme un « Générateur de déplacements » que d'un élément rassembleur et essentiel au développement d'une collectivité comme la nôtre. Qu'est-ce qu'on y prévoit comme mesures pour les écoles primaires et secondaires à Laval dans cette proposition de schéma d'aménagement? Rien de bien utile dans la situation actuelle.

Le sujet des écoles primaires et secondaires tient en une vingtaine de lignes. Au point 2.3.7.4 (page 212), après un portrait quantitatif, on cite une intention :

*« Il importe de prendre en compte l'évolution du profil sociodémographique lors de la planification territoriale si l'on veut planifier adéquatement l'offre en équipements d'éducation sur le territoire »*

Oui c'est important de tenir compte de l'évolution, mais c'est aussi important de tenir compte du contexte actuel qui sévit maintenant et depuis plusieurs années.

La réalité aujourd'hui c'est que les bibliothèques disparaissent de nos écoles. On a réussi parfois, à l'aide de bénévoles, dans un sous-sol ou un local de conciergerie à en réaménager, mais les locaux de bibliothèques sont transformés en classes. Même chose pour les locaux polyvalents comme ceux d'art plastique, de musique et des autres spécialités, ils disparaissent de nos écoles parce qu'elles débordent et qu'on en fait des locaux de classe. Des élèves qui sont transférés à une école dans le quartier voisin parce que leur école de quartier dépasse largement sa capacité d'occupation, ce n'est plus exceptionnel, c'est la norme.

Pour 40 places de maternelle disponibles dans une école de quartier, on peut facilement recevoir 80 inscriptions. C'est ici un cas réel d'une école lavalloise en 2017, dans un quartier datant des années 60, pas dans un nouveau quartier en développement ou en expansion. Donc 38 élèves qui seront transférés dans une autre école. On devra trouver deux locaux de maternelle supplémentaires ailleurs, ce qui pourrait probablement mener à des transferts d'élèves dans d'autres niveaux, d'autres écoles et ainsi de suite. Le transfert d'élèves c'est comme un jeu de domino qui vient affecter les élèves de tous les niveaux, de toutes les écoles d'un secteur.

La Ville de Laval est un partenaire important du Regroupement lavallois pour la réussite éducative. Un transfert d'élève, parce qu'il n'y a plus de place dans son école de quartier, ça ne favorise pas sa réussite éducative. Nous vous citons un autre exemple réel d'un élève de 3e année du quartier Fabreville, en 2017. Il a fait sa maternelle à l'école Des Cèdres, sa première année à l'école L'Étincelle, sa 2e année à l'école L'Orée-des-bois et retourne à Des Cèdres pour sa 3e année. Il n'a jamais fait sa rentrée à la même école d'année en année depuis 4 ans. Le sentiment d'appartenance, la fierté qui l'accompagne et surtout la stabilité d'une certaine constance dans son éducation et son milieu social, il ne connaît pas ça.

Les transferts d'élèves ça coûte aussi extrêmement cher à la Commission scolaire, notamment en transport. Ces sommes supplémentaires qu'on donne au transport scolaire, on ne les retrouve pas en classe. On peut aussi souligner que ces transferts amplifient la préoccupation citée, que les écoles soient des « génératrices de déplacements ».

## Absence de pistes de solution

Le second projet du schéma d'aménagement ne propose aucune piste de solution à la problématique qu'est la construction d'écoles. Les propositions concernant les écoles semblent ignorer la problématique, pourtant citée dans le document, de trouver des terrains pour y construire des écoles.

Premièrement, on propose « *d'encadrer les contraintes d'origine naturelle et anthropique dans la planification du territoire* » (Objectif 1.4, page 315) en instaurant « *des mesures relatives à l'implantation des constructions abritant des usages sensibles* » comme les écoles, « *pour contrer les nuisances et les risques à proximité.* » C'est bien noble et souhaitable, mais comme mentionné précédemment, on doit construire urgemment les écoles, alors on le fait là où l'on peut, plutôt que là où l'on devrait.

Ensuite, on propose aussi des « balises d'aménagement pour les projets d'implantation d'équipement public, de santé et d'éducation » (5.7 page 11). Des balises, entre autres, sur la cohérence dans la planification urbaine, la qualité de l'implantation et dans le cas des écoles, l'optimisation des espaces extérieurs des sites.

Mais, si on n'en a pas de sites pour construire des écoles, à quoi nous servons ces balises? Baliser l'aménagement, bien que nécessaire, sans avoir préalablement facilité l'implantation d'écoles dans nos quartiers, ça pourrait rapidement devenir des vœux pieux.

## Les écoles, une responsabilité partagée

Nous reconnaissons que c'est la mission de la Commission scolaire de Laval de s'occuper des écoles. Toutefois dans les conditions actuelles et selon les prévisions d'accroissement démographique de Laval, cette mission essentielle au développement d'une communauté dépasse la capacité d'action d'un seul intervenant.

Nous avons la chance d'être le seul endroit au Québec où la Commission scolaire et la municipalité se partagent le même territoire, sert la même population. Nous recommandons que le travail collaboratif entre la Ville de Laval et la Commission scolaire de Laval, entamé depuis quelques années, soit intensifié et doté d'une vision à long terme.

Nous demandons que la Commission scolaire soit impliquée en amont des développements immobiliers, à l'étape de leur planification, et que l'information soit partagée entre les deux institutions de façon transparente et proactive afin de créer des milieux de vie complets pour les familles qui choisissent notre collectivité.

Dans les futurs quartiers, ceux qui ne sont pas encore construits, l'aménagement d'îlots de vie avec tous les services, mais particulièrement les écoles, doit être imposé aux promoteurs immobiliers comme cela se fait déjà dans plusieurs autres municipalités.

De plus, nous recommandons la mise en place d'un mécanisme, développé en partenariat entre la Ville, la Commission scolaire, les promoteurs, propriétaires et citoyens afin d'identifier et réserver des terrains pour que la Commission scolaire les acquière à coûts raisonnables, ou encore mieux à coûts nuls, afin d'y construire des écoles.

On l'entend souvent, l'Éducation c'est un investissement plutôt qu'une dépense. Effectivement, lorsqu'une école se construit dans un nouveau développement immobilier, c'est le quartier qui naît. Lorsqu'une école d'un quartier établit s'agrandit, se rénove ou se construit afin de pouvoir accueillir les jeunes du coin, c'est l'enracinement et le sens communautaire qu'on encourage.

Dans tous les cas, lorsque l'on priorise et privilégie l'école, c'est toute la collectivité qui s'enrichit.

